



HONORAIRES DE VENTE (TTC)

TYPE DE MANDAT	MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION		
	Jusqu'à 100 000 €	Jusqu'à 300 000 €	Au-delà de 300 000 €
Mandat Non Exclusif	Forfait 5 000 €	5 %	4,5%
Mandat Expert Exclusif	Forfait 4 500 €	4,5 %	4 %
Mandat Expert Equitable	Forfait 4 000 € *	4 % *	3,5 % *

*Honoraires charge acquéreur

Pour les immeubles, fonds de commerce, biens industriels et terrains à bâtir : 8% TTC

Honoraires charge vendeurs pour tous mandats rentrés après le 1^{er} juillet 2017



BAREME DES HONORAIRES au 01/07/2019

LOCATION

Application des tarifs en vigueur régis par la loi ALUR soit :

- **Pour les logements situés en zone très tendue (Paris et les villes de 1ère couronne), le plafond est de 12 euros par mètre carré de surface habitable**
- **Pour les logements situés en zone tendue (Lyon, Bordeaux, Toulouse.....) , le plafond est de 10 euros par mètre carré de surface habitable**
- **Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, le plafond est de 8 euros par mètre carré de surface habitable.**

ETAT DES LIEUX : 3 € par mètre carré de surface habitable.

Cependant, nos honoraires ne peuvent dépasser un mois de loyer hors charges. Par exemple : logement de 40 m² zone tendue avec loyer de 450€ HC : 40x10€ soit 400€ + 40x3€ soit 120€. Total honoraires loi ALUR : 520€. Les honoraires dépassent un mois de loyer Hors Charges ; ils sont donc ramenés à un mois de loyer HC soit 450€ TTC



HONORAIRES EXPERTISE EN VALEUR VENALE TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01 JUILLET 2019

APPARTEMENTS, MAISONS :

Tarification horaire : 50 € HT* de l'heure. Forfait minimum de 250 € HT*.

PROPRIETES, CHATEAUX, HOTEL PARTICULIER, FONDS DE COMMERCE, ENTREPRISE, ... :

TARIFICATION SUR DEVIS

CHOISISSEZ L'EXPERTISE EN VALEUR VENALE POUR :

DONNATION

ISF

DIVORCE

SUCCESSIONS

ETC

HONORAIRES GESTION LOCATIVE gestion locative effectuée par notre partenaire LOCAGRESTION

Honoraires : SANS ENGAGEMENT** A partir de 4 % HT du loyer encaissé***. A
(soit 4.8 % TTC au taux actuel de la TVA)

Garantie Loyers Impayés 3 % TTC

* TVA au taux en vigueur de 20%

**Mandat sans engagement de durée , résiliation par envoi d'un courrier RAR
et avec un préavis de 3 mois . ***Tarifs dégressifs en fonction du cumul des
loyers mensuels par bailleur quelque soit le nombre de logements gérés - Pour
des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1 5 0 0 € : 6 % HT hors assurance
loyers impayés - Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1 5 0 0 et
2 0 0 0 € : 5 % HT hors assurance loyers impayés - Pour des loyers mensuels
par bailleur supérieurs à 2 0 0 0 € : 4 % HT hors assurance loyers impayés